

Conférence nationale des pensions

Questions essentielles par thèmes

1^{er} thème : La viabilité et la soutenabilité financière des régimes de pensions

Comment assurer le financement des pensions à l'avenir, garantir la solidarité entre les générations actuelles et futures et assurer un équilibre adéquat entre solidarité et assurance ?

Questions

1. Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015 est une condition essentielle pour la tenabilité des finances publiques à plus long terme, notamment pour compenser en partie les coûts de vieillissement. Le programme de stabilité 2009-2012 prévoit le retour à un déficit de 3% du PIB en 2012 et à l'équilibre budgétaire en 2015.

Comment assurer le retour à l'équilibre budgétaire alors que la sécurité sociale présente un déficit structurel important, non seulement à court terme mais à long terme, à politique inchangée ?

2. Une des lignes stratégiques de l'U.E. insiste sur la nécessité d'augmenter le taux d'emploi, notamment celui des aînés. Comment peut-on dès lors favoriser le prolongement de la vie active et encourager l'allongement de la durée de carrière ?
 - en augmentant l'âge légal de la retraite ?
 - en liant l'âge de la retraite à l'espérance de vie ou à un nombre déterminé d'années de carrière ?
 - en relevant progressivement le nombre d'années de carrière exigées pour pouvoir partir à la retraite à 60 ans, tant pour le secteur privé que pour le secteur public ?
 - en remplaçant l'âge légal de la retraite par une carrière de référence pour le calcul de la pension, avec un accent particulier sur le nombre d'années de carrière ?
 - en modulant l'âge légal de la pension en fonction de la pénibilité des emplois occupés ?
 - en décourageant les mécanismes de départ anticipé à la retraite ?
 - en obtenant une augmentation de l'âge effectif de sortie du marché de travail, par divers mécanismes (voir questions suivantes) ?

- en incitant les employeurs à maintenir dans l'emploi les seniors ou à embaucher des seniors qui cherchent un emploi ?
 - en évitant que les coûts salariaux et non salariaux augmentent trop fortement avec l'âge ?
 - en relevant le niveau de qualification des séniors ?
 - en encourageant les services régionaux pour l'emploi à prendre des mesures volontaristes en vue d'améliorer le taux d'emploi des seniors ?
 - en améliorant les conditions de travail et l'organisation du travail au sein des entreprises en faveur des travailleurs âgés ?
 - en revoyant le mode de fonctionnement du Fonds pour l'expérience professionnelle ?
 - en revoyant la législation concernant les incitants à retarder la prise de cours de la pension : bonus pension et complément d'âge ? quelle est leur utilité ?
 - en accentuant l'écart entre la pension au terme d'une carrière complète et la pension anticipée ?
 - en valorisant les années de travail effectif pour le calcul de la pension ?
 - en encourageant l'activité professionnelle des seniors, notamment par le biais fiscal ?
3. Le Fonds de vieillissement a été créé en 2001 pour faire face aux inévitables conséquences budgétaires du vieillissement de la population. A l'heure actuelle, le portefeuille du fonds de vieillissement s'élève à un peu plus de 16 milliards d'euros dont la valeur sera de 21 milliards aux échéances finales. Comment alimenter à l'avenir le Fonds de vieillissement alors qu'il n'est pas prévu d'excédent budgétaire avant plusieurs années ? Ne faut-il pas revoir ses modalités de financement, de fonctionnement et d'intervention ?
4. Une autre ligne de force de la stratégie de l'U.E., pour faire face au coût du vieillissement, recommande une révision des systèmes d'allocations.

Dans ce cadre, les questions suivantes peuvent être posées :

- Le principe d'assurance doit-il être maintenu ou renforcé dans toutes les pensions légales ou doit-on s'orienter vers une pension de base, complétée par des régimes complémentaires ?
- Convient-il de créer des systèmes de pensions où les deux modes de financement, répartition et capitalisation, coexistent au niveau de la

pension légale ? Quels sont les résultats obtenus dans les pays où une telle mixité de la pension légale est instaurée ?

Faut-il introduire dans notre régime de répartition une partie obligatoire en capitalisation en s'inspirant de l'exemple suédois en matière de comptes notionnels ?

- Faut-il revoir certaines modalités de calcul de la pension afin de limiter les dépenses, par exemple, en matière de périodes assimilées ?
 - Faut-il revoir le mécanisme de liaison au bien-être ? Faut-il s'orienter vers un mécanisme automatique, procentuel et structurel de liaison au bien être des pensions légales ? Faut-il prendre en compte l'ancienneté de la pension ?
 - Faut-il harmoniser les différents régimes de pension ?
5. Pour assurer la viabilité des pensions, indépendamment des diminutions de dépenses, faut-il prévoir une augmentation des recettes ?
- des cotisations de sécurité sociale ?
 - une augmentation du financement alternatif ?
 - une révision des mécanismes de responsabilisation des Communautés et Régions dans la charge des pensions du secteur public ?
 - une cotisation sur les revenus du capital ?
 - une contribution sociale généralisée ?

2^{ème} thème : La modernisation, l'harmonisation et la simplification de nos systèmes de pensions

Compte tenu de la multiplication des carrières mixtes, il est nécessaire de favoriser la simplification, de supprimer les incohérences et les discriminations et d'assurer l'égalité de traitement.

Questions :

1. Taux de remplacement :

- Quel est le taux de remplacement adéquat pour toutes les pensions ? Quel serait le niveau de celui-ci ?
- Comment définir un taux de remplacement qui tienne compte non seulement des pensions légales mais des pensions extra-légales du 2^{ème}

pilier ? Comment rendre ce taux de remplacement comparable sur le plan international ?

- Doit-on limiter le cumul de toutes les pensions à un niveau maximum absolu ?
- Le niveau des pensions minimales est-il satisfaisant ? Faut-il harmoniser les montants ?
- Quel doit-être le rapport entre la GRAPA (allocation d'assistance) et la pension minimale ?
- Les montants de la GRAPA et de la pension minimale doivent-ils être adaptés en fonction du seuil de risque de pauvreté ?
- Faut-il revoir les mécanismes d'adaptation des plafonds de cotisation et de calcul des pensions ?

2. Les assimilations

- Faut-il offrir dans les trois régimes des mécanismes d'assimilations comparables ? Les mécanismes de financement doivent-ils être alignés ?
- Faut-il revoir les mécanismes de prise en compte des assimilations et les adapter en fonction de la nature et de la durée des périodes en cause ?
- Faut-il revoir les mécanismes de prise en compte des périodes d'étude ?
- Faut-il encourager les mécanismes d'assimilations pour certaines périodes pour les pensions du 2^{ème} pilier ?
- Comment organiser la collecte d'informations chiffrées complètes et pertinentes sur les droits constitués sur base des assimilations ?

3. Bonus pension ou complément d'âge

- L'incitant doit-il être forfaitaire ou proportionnel à la pension ?
- Faut-il harmoniser les conditions d'octroi entre le secteur privé et le secteur public ?
- L'incitant doit-il augmenter de façon progressive en fonction des années de travail ?

- Faut-il encourager les carrières longues en supprimant les mécanismes de limitation à l'unité de carrière ?

4. Activité autorisée

- Faut-il augmenter, supprimer, indexer les montants des limites à l'activité autorisée pour les pensionnés après l'âge légal de la retraite ?
- Faut-il maintenir les montants actuels en cas de retraite anticipée ?
- Faut-il revoir les montants en cas de pension de survie avant l'âge de 65 ans ? Ceci est-il lié à une modification du régime des pensions de survie ?
- Faut-il revoir le mécanisme des sanctions ?
- En cas de reprise du travail ou de suspension de la pension, faut-il prendre en compte les nouvelles périodes de travail dans le calcul de la pension ?

5. Information des pensionnés

- Comment prévoir l'intégration du 2^{ème} pilier dans la banque de données des principaux régimes de pensions ? Comment améliorer la lisibilité des informations fournies aux pensionnés et aux futurs pensionnés ?
- Comment peut-on optimiser la collecte et le transfert des données et informations au sein de la sécurité sociale. Ceci en vue d'une planification de la carrière intégrant les aspects pensions des différents régimes et piliers ?

3ème thème : Les pensions légales

La pension légale est très basse, même lorsque le pensionné peut faire valoir une carrière professionnelle complète. Un grand nombre de pensions légales n'atteint pas les 1.000 € par mois. De manière générale, comment revaloriser les pensions du 1er pilier et introduire plus d'équité entre les différents régimes ?

- Ne faut-il pas modifier le calcul des pensions pour mieux prendre en compte le travail (révision des plafonds salariaux, adaptation du régime des assimilations, revalorisation des journées de travail effectives) ?
- En ce qui concerne l'adaptation au bien-être, l'effort ne devrait-il pas être concentré sur les pensions les plus anciennes et les plus basses ?

- Ne convient-il pas de supprimer totalement la cotisation de solidarité ?
- Ne faut-il pas supprimer le plafond de la pension minimum en cas de carrière mixte ?
- Comment réduire les différences entre les prestations des différents régimes ?

Afin de mieux prendre en compte les évolutions de la société, ne convient-il pas de réformer un certain nombre de dispositions ?

- Ne faut-il pas intégrer la notion de cohabitation légale dans les différents régimes du premier pilier ?
- Ne faut-il pas permettre le partage des droits à la pension entre conjoints ou cohabitants légaux ?

4^{ème} thème : Les pensions complémentaires

Depuis quelques années, on constate un développement des pensions complémentaires sous diverses formes. Quelle est leur place à côté du 1^{er} pilier ?

- Faut-il favoriser la démocratisation du 2^{ème} pilier ? Selon quelles modalités et conditions ?
- La démocratisation du second pilier ne doit-elle pas constituer un élément essentiel des prochaines négociations interprofessionnelles ?
- Faut-il étendre le second pilier aux contractuels de la fonction publique et selon quelles modalités ?
- Faut-il imposer un engagement de pension minimum en 2^{ème} pilier qui deviendrait ainsi un premier pilier bis ? Un 2^{ème} pilier interprofessionnel supplétif ?
- Ne pourrait-on pas instaurer une pension libre complémentaire pour les salariés, comme pour les indépendants, afin de permettre des versements complémentaires ?
- En cas de décès, faut-il imposer des prestations en faveur du conjoint, des enfants, des cohabitants ?
- Comment améliorer les règles prudentielles ?

- Faut-il privilégier les prestations définies ou les contributions définies ?
- Faut-il prévoir le paiement obligatoire sous forme de rente ?
- Faut-il revoir la règle des 80 % ?
- Comment renforcer le niveau de solidarité au sein du 2^{ème} pilier ?
- Ne faut-il pas revoir le montant des incitants fiscaux pour le 2^{ème} et le 3^{ème} pilier ?
- Les engagements de pensions pour dirigeants doivent-ils être d'avantage réglementés ?
- Comment organiser la collecte d'informations chiffrées complètes et pertinentes sur les engagements de pensions et leurs impacts en matière de fiscalité et de cotisations sociales ?

5^{ème} thème : Les aînés dans notre société

Les personnes âgées sont pleinement utiles au bon fonctionnement de la société. Une fois ce constat posé, comment valoriser le rôle des aînés ? Comment créer une retraite active, créative et solidaire ?

Questions

1. Profils – La diversité chez les aînés

- Comment l'autorité publique peut-elle intervenir pour promouvoir une valorisation du rôle de la personne âgée ?
- Comment peut-on convaincre les employeurs, tant du secteur privé que du secteur public, que des travailleurs, après leur mise à la retraite, pourraient encore être utiles à leur entreprise en raison de l'expérience acquise et rendre quelques services rémunérés ?

2. Le bien-être de nos aînés

En comparaison avec les autres groupes dans notre société, le risque de pauvreté pour les pensionnés est élevé (rapport annuel du CEV). De plus le bien-être relatif s'érode progressivement après la prise de cours de la pension.

Les personnes âgées de 55 à 75 ans ont, cependant, le niveau de dépenses de consommation le plus élevé par tête. Les plus de 65 ans disposent selon les estimations d'une large part du revenu financier.

Toutefois, il s'agit soit de moyennes (pour ce qui concerne les dépenses), soit de données globales (pour ce qui est de l'épargne et des revenus), qui ne donnent pas une image précise de la répartition entre les générations et au sein des générations les plus anciennes.

- Comment assurer une solidarité intra générationnelle – parmi les aînés entre eux – et une solidarité intergénérationnelle – entre aînés et jeunes, dans les deux sens ?
- Faut-il ou se peut-il que la contribution de chacun au financement du vieillissement soit mieux déterminée en fonction des moyens financiers?
- - en général : via une cotisation sociale générale sur tous les revenus ?
 - en particulier : via une révision du crédit d'impôt pour les pensions ?
- Ou via une cotisation de solidarité plus élevée en fonction de la hauteur de la pension ?

3. Santé des aînés

- Comment mettre en place une politique ambitieuse de prévention des risques de santé liés à l'âge ?
- Une meilleure coordination des politiques de santé entre pouvoir fédéral et entités fédérées ne permettrait-elle pas une meilleure prise en charge des problèmes de santé et de perte d'autonomie des personnes âgées dans l'ensemble du pays?
- Comment rencontrer les problèmes des coûts excessifs pour le patient âgé lourdement malade ou en perte d'autonomie pour les prestations non ou insuffisamment remboursées par notre sécurité sociale ? Une assurance dépendance fédérale est-elle encore possible pour ce faire ?
- Comment renforcer les dispositifs permettant une meilleure prise en charge de la dépendance?
- Les entités fédérées disposent-elles des moyens de leur politique de santé en faveur des personnes âgées, ambitieuse dans leur conception ? Si non, quelles priorités définir parmi l'ensemble des mesures et axes d'action proposés tant par la Communauté flamande que par la Région wallonne ?

- A côté des pouvoirs et services publics, quel rôle convient-il de réserver à d'autres acteurs du système de santé comme les mutualités dans la prise en charge des problèmes de santé des personnes âgées ?

4. Participation à la vie en société

- Comment peut-on réduire les obstacles à la participation des aînés à la société ?
- Comment veiller à maintenir à un niveau financièrement acceptable les frais de logement des aînés, tout particulièrement pour ceux qui sont locataires ? Un nombre plus élevé de logements sociaux ? Un plus grand nombre de logements sociaux adaptés ? Un système social de location?
-
- Comment accorder plus judicieusement l'habitation avec le vieillissement de la population ?
 - système d'hypothèque inverse ?
 - stimuler le déménagement en temps opportun vers un logement plus petit (Danemark) ?
 - habitat réalisant la mixité de jeunes et vieux ?
 - maisons plurigénérationnelles (Allemagne)?
 - appartements avec services (Flandre)?

